



CTL « EMPLOIS » : LES RAISONS DE NOTRE BOYCOTT !!

Madame la Présidente,

Pour les représentants F.O.-DGFIP, "Ca suffit !!!" le CTL « emplois » devrait plutôt s'appeler CTL « suppressions d'emplois »

Les représentants F.O.-DGFIP n'ont pas sollicité les suffrages des collègues pour pratiquer la politique de la chaise vide. Pour autant, la nouvelle vague de suppressions d'emplois, insupportable, inacceptable nous oblige à refuser de siéger au comité technique "emplois" du 12 janvier 2012.

Pourquoi devrions nous siéger alors que les règles sont faussées dès le départ, quand les outils dont use l'administration ne sont que prétextes pour supprimer de manière dogmatique les emplois, pour casser le service public?

Les agents souffrent, partout, à tous les niveaux de la hiérarchie. Le mal est connu, reconnu et pourtant, la casse continue avec un cynisme affiché. Au plus haut de l'état, on vante les mérites des fonctionnaires et derrière on assiste à la poursuite de la politique aveugle de suppressions des emplois, politique qui à la DGFIP accélère la dégradation du service public fiscal et financier tout autant que les conditions de travail des personnels.

L'administration a mis en œuvre un nouvel outil nommé **MAGERFIP**, ou **M**éthode d'**A**llocation **G**énérale des **E**mplois du **R**éseau des **F**inances **P**ubliques, afin de redéployer les emplois.

TAGERFIP, **T**ableau de **G**estion des **E**mplois de **R**éférence des **F**inances **P**ubliques, est le nouveau référentiel unifié des emplois de la DGFIP. Il remplace le "TSM" et "Nominoë emplois".

La mise en place d'outils nouveaux ne masque pas que les gains de productivité fléchés ou diffus ne couvrent pas la contribution de la DGFIP aux suppressions d'emplois décidées par le PLF 2012 (projet de loi de finances), puisque les directions sont soumises à une contribution proportionnelle pour répartir le solde des suppressions, non comprises dans des gains de productivité qui servent ici de prétextes.

Pour F.O.-DGFIP, ce "TAGERFIP" ne sera rien d'autre qu'un "TASERFIP":

Tableau d'Aide à la Suppression des Emplois Référencés aux Finances Publiques

Comment les services vont-ils pouvoir fonctionner alors que la côte d'alerte est déjà largement dépassée depuis longtemps ? ? ?

Nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et la mise en place d'un réel recensement des tâches pour tous les services de la DGFIP.

2 441 emplois devraient être supprimés en 2012 à la DGFIP, selon les éléments communiqués avant le premier Comité Technique de Réseau convoqué le 6 décembre, dont 2 227 emplois dans les DDFIP et 214 emplois dans les Directions spécialisées et SCN (directions nationales, DIRCOFI, DISI, SRE,...).

Pour les 2 373 emplois supprimés dans le réseau et les directions spécialisées (68 emplois supplémentaires étant supprimés dans les services centraux et assimilés), la répartition par catégorie sera la suivante :

- 284 emplois de catégorie A
- 564 emplois de catégorie B
- 1 525 emplois de catégorie C

Pour la DISI Paris Normandie : 5 emplois supprimés.

Alors non, Madame la Présidente, nous ne siégerons pas le 12 janvier 2012 au Comité Technique Local .



REJOIGNEZ [FORCE OUVRIERE](#)

Ne rien faire, c'est laisser faire.
Rejoindre et adhérer à F.O.-DGFIP, syndicat libre et indépendant, c'est déjà agir.

Groupement F.O.-DGFIP

DISI Paris Normandie

✉ 2, rue du Pont Colbert - Bâtiment Montcalm - 78000 VERSAILLES

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/D78/>